

M. NICHOLSON: Oui.

L'hon. M. MACDONALD: J'ignore s'ils se plaignent. Je dirais que si c'est là leur unique motif de plainte dans leur vie de marin, ils s'en tireront à bon compte.

M. NICHOLSON: Ce n'est pas là le point. Nous débattons la répartition du trafic.

L'hon. M. MACDONALD: En avez-vous contre la répartition actuelle au point de vue du C.-N.? Elle me paraît être des plus généreuses pour ce dernier, mais si vous voulez reprendre la discussion, j'y suis très disposé. La proportion est de plus du double d'après l'entente actuelle, mais si le Comité veut l'étudier et l'établir 60 à 40, je suis disposé à considérer cela.

M. MAYBANK: Je crois que le point exposé par le C.-N.—que je fais mien—n'a pas trait à la proportion de 60 à 40 ou de 65 à 35. Il veut simplement la suppression complète des restrictions et que le trafic se déplace d'après la règle que vous nous avez lue d'abord. C'est un exposé très juste de la situation générale—non pas nécessairement rien que pour le transport des matelots, mais pour tout le transport.

L'hon. M. MACDONALD: Il veut que les matelots prennent le chemin de fer qui les avantage le mieux.

M. MAYBANK: Oui—celui qui donne le meilleur service. Si le C.-N. y perd, c'est parce qu'il ne donne pas un bon service, et vice-versa pour le P.-C.

L'hon. M. MACDONALD: Oui, cela pourrait se faire.

M. MAYBANK: J'entends que la Marine ne saurait avoir d'objection, n'est-ce pas,—à ce que les matelots prennent le chemin de fer qui leur convient le mieux?

L'hon. M. MACDONALD: C'est cela. Nous préférons cependant que l'on fasse une distinction. C'est le but de cet ordre. Par exemple, il a été décidé que tout le trafic à partir de Winnipeg ou de Calgary se dirigeant vers la côte du Pacifique serait transporté par le P.-C. On s'habitue à cette ligne. On préfère que les matelots l'utilisent. C'est probablement la raison primordiale de l'adoption de cet ordre. Mais il est très facile de le supprimer pour dire ensuite aux matelots de suivre les règlements. Le résultat serait probablement le même. Ils continueraient probablement à suivre la pratique établie, la pratique actuelle.

M. MAYBANK: Le capitaine Brock a pris pour principe que le P.-C. doit consentir à un partage égal du trafic. Telle était évidemment son idée.

L'hon. M. MACDONALD: Dans ce cas, les résultats n'ont pas répondu à son attente.

M. MAYBANK: Je ne crois pas qu'il y ait des faits à l'appui, dans un sens ou dans l'autre, monsieur le ministre. Vos chiffres d'un peu plus d'un million et de \$500,000 ont trait aux premiers résultats. Il ne s'ensuit pas qu'ils n'ont pas varié.

L'hon. M. MACDONALD: Je croyais que les chemins de fer devaient décomposer ces sommes.

M. MAYBANK: Ils devaient le faire, mais en tout cas nous ne sommes pas encore renseignés sur ce point.

M. VAUGHAN: Cela prendra quelque temps. Ce sera un gros travail.

M. MAYBANK: L'idée m'est venue hier soir que l'on ne pouvait pas décomposer ces sommes.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je suis porté à croire que cette discussion est quelque peu irrégulière. Nous avons fait venir l'honorable M. Macdonald pour entendre son témoignage et il nous l'a donné. Nous devons maintenant délibérer sur ce qu'il nous a appris.